



Edito



Samy SISAID,
Sous-Préfet à la relance

Avec le plan France Relance, l'État encourage la modernisation et la relocalisation des filières industrielles, en ayant engagé à ce jour plus de 2 milliards d'euros d'investissements productifs.

A travers les numéros successifs de «La relance en Isère», il vous est donné de mesurer combien ces actions sont tangibles. Dans ce contexte, je me réjouis de relever avec vous que, dès ce printemps, la barre des 100 projets industriels lauréats en Isère a été franchie, pour un montant de subventions de plus de 50 millions d'euros.

Ainsi, l'Isère présente 15 des 78 premiers lauréats nationaux de l'électronique.

La diversité des secteurs soutenus par France Relance en Isère s'étend à :

- 12 autres projets de relocalisation industrielle dans les secteurs critiques ;
- 58 projets d'investissement sur l'industrie du futur ;
- 9 projets de modernisation des filières automobile, aéronautique et nucléaire ;
- 8 projets d'investissement structurant dans les territoires d'industrie ;
- 3 projets d'accélération de la transition écologique de l'industrie.

Je mesure, au travers des échanges, la qualité technique remarquable de ces projets pour la création d'emplois durables sur l'ensemble du département, avec une célérité des premiers recrutements déjà visible sur le terrain. Cette célérité est à l'image de l'Isère, innovante et volontaire.

C'est bien ainsi que se conçoit la relance : dans la conviction et dans la co-construction de l'activité, et c'est dans cet esprit que je vous invite à parcourir ce neuvième numéro.

Sommaire

■ Écologie

| | |
|------------------------------------------------------|---|
| Agriculture urbaine : les quartiers fertiles..... | 2 |
| Restauration écologique et aires protégées..... | 3 |
| Véhicules propres..... | 4 |
| Visite du CROUS..... | 4 |

■ Compétitivité

| | |
|---------------------------------------|---|
| Chèque France Num..... | 5 |
| Visites des entreprises lauréates ... | 6 |
| 8 nouveaux lauréats industriels..... | 8 |

■ Cohésion

| | |
|--------------------------------------------------------|----|
| Signature de l'accord départemental de relance..... | 9 |
| 3ème comité départemental de relance..... | 9 |
| Insertion et emploi..... | 10 |
| Lutte contre la pauvreté..... | 11 |
| Equipements sportifs..... | 11 |

De l'agriculture urbaine avec «Les Quartiers Fertiles»

Dotés d'un budget de 34 millions d'euros, dont 13 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance, «Les Quartiers Fertiles» visent à déployer l'agriculture urbaine au cœur des quartiers prioritaires de la ville. Alors qu'un troisième appel à candidatures s'ouvre, les lauréats de la deuxième tranche du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) comptaient parmi eux, deux projets en Isère :

Grenoble : Ferme urbaine coopérative de Grand'Alpe

Rappel des actions clés :

Action 1 : Réalisation des études de préfiguration

Action 2 : Mobilisation des habitants et des médiateurs pairs

Action 3 : Co construction du projet

Action 4 : Installation de la ferme urbaine coopérative

Description synthétique du projet

Le projet consiste en la création d'une ferme urbaine coopérative sur un terrain d'environ 1,5 ha, à l'interface de plusieurs quartiers. La ferme produira des légumes à destination des habitants des quartiers, via un système de paniers (type AMAP). Les habitants devront en contrepartie participer à la vie de la ferme. D'autres services seront développés, comme la formation de médiateurs pairs autour du bien vivre alimentaire. Ces médiateurs participeront, au même titre que la ferme, à la sensibilisation des habitants sur les questions alimentaires et d'environnement.

Type de projet : Production, services

Quartier NPNRU : Villeneuve-Village Olympique (Grenoble) et Essarts-Surieux (Echirolles)

Porteur de projet : Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble

Calendrier : préfiguration du projet de février à septembre 2021, installation de la ferme de février 2022 à septembre 2022, stabilisation du projet en 2023.



Saint-Martin-d'Hères : Champiloop les champignons comme solution

Rappel des actions clés :

Action 1 : Aménagement du parking et installation de la champignonnière

Action 2 : Production de substrat local et vente de champignons en circuits courts

Action 3 : Animations et ateliers pédagogiques

Action 4 : Développement d'une gamme de produits transformés

Description synthétique du projet

Le projet consiste en la création d'une champignonnière dans un parking silo en jachère, par une entreprise locale : Champiloop. Déjà basée sur l'agglomération grenobloise, l'objectif est de développer l'activité sur la fabrication de substrat avec des intrants locaux. La production sera vendue sur site, via le réseau AMAP ou encore à des restaurateurs. En parallèle, des ateliers pédagogiques autour de la production alimentaire auront lieu dans des locaux annexes.

Type de projet : Production, transformation

Quartier NPNRU : Quartier Renaudie, Saint-Martin-d'Hères

Porteur de projet : Champiloop

Calendrier : Mise en culture en 2021

Restauration écologique et aires protégées

Aires protégées

10 projets isérois retenus pour l'appel à projets « Restauration écologique et aires protégées », pour un total de 970 000 euros de subventions en Isère

La crise sanitaire rappelle que nos sociétés sont tributaires d'une nature en bon état dont elles tirent leurs ressources essentielles (eau, alimentation, santé). Elle met en exergue le besoin de nature des populations et leurs attentes vis-à-vis des politiques publiques environnementales.

Dans le cadre du plan France Relance, un appel à projets a été publié du 15 décembre 2020 au 29 janvier 2021 afin de réaliser des opérations de restauration écologique et d'accompagner les territoires dans la transition écologique.

Avec un déploiement en deux volets, une telle action contribue directement à la valorisation des territoires et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, par un plan de financement exceptionnel de travaux visant : la restauration de zones humides, la restauration des milieux écologiques, la réalisation de passages à faune ou encore l'aménagement de sentiers de découverte.

Parmi les lauréats, dix projets isérois, portés par une variété d'opérateurs, ont été retenus pour un montant de subvention de 970 000 euros.

- **CEN 38** : Remplacement de la bonde de l'étang des balainières (Coût du projet : 7740€/Montant de la subvention : 7740€)

- **CEN 38** : Aménagement de pontons en bois étang du Petit Nan (Coût du projet : 21 270€/Montant de la subvention : 21 270€)

- **Parc Naturel Régional de Chartreuse** : Restauration des berges du Guiers Mort et éradication de la Renouée du Japon (Coût du projet : 59 400€/Montant de la subvention : 17 820€)

- **Mairie de Saint Pierre de Chartreuse** : Restauration des berges du Guiers Mort, éradication de la Renouée du Japon et suppression de la décharge du Perquelin (Coût du projet : 103 900€/Montant de la subvention : 34 800€)

- **Parc Naturel Régional du Vercors** : Création d'un parcours pédagogique autour du Mont Aiguille (Coût du projet : 229 000€/Montant de la subvention : 183 200€)

- **Parc Naturel Régional du Vercors** : Acquisition foncière de 215 hectares en bordure de RNN Hauts Plateaux du Vercors (Coût du projet : 340 000€ / Montant de la subvention : 102 000€)

- **Parc Naturel Régional du Vercors** : Réaménagement des principales portes d'entrée de la RN des Hauts Plateaux du Vercors/Panneaux de sensibilisation, relais numériques d'information du public (Coût du projet : 150 000€/Montant de la subvention : 120 000€)

Restauration écologique

- **Département de l'Isère** : Réalisation d'un passage à petite faune commune de Notre-Dame-de l'Ozier (Coût du projet : 264 000€ / Montant de la subvention : 158 400€)

- **LPO AURA** : Réfection de la digue et préservation du Petit Coquet (Coût du projet : 325 882€/Montant de la subvention : 236 882€)

- **Mairie d'Echirolles** : corridor biologique, création de crapauducs (Coût du projet : 145 913€/Montant de la subvention : 87 547€)

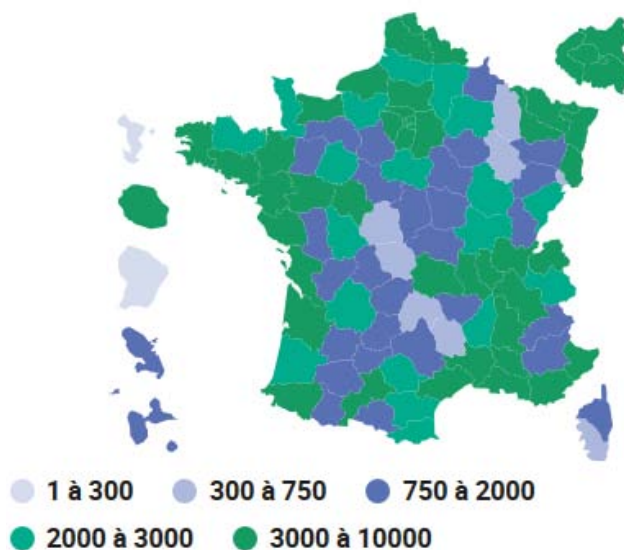


Écologie

Véhicules propres

France Relance accélère le verdissement du parc automobile avec 7005 bonus écologiques et primes à la conversion versés en Isère à ce jour

Nombre de bonus écologiques et de primes à la conversion versés



Visite du Crous Grenoble-Alpes

Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité, le mercredi 5 mai 2021, le Crous Grenoble Alpes à Saint-Martin-d'Hères.

En réponse à l'appel à projets France Relance pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Enseignement supérieur, 7 projets du Crous ont été retenus. À ce titre, plus de 26 millions d'euros ont été attribués par l'État pour le soutien des opérations de réhabilitation des résidences et d'accélération de la transition écologique. Parmi les opérations prévues, plusieurs chantiers visant à proposer aux étudiants des logements de qualité, adaptés à leurs besoins et leurs attentes, respectueux de l'environnement et à un tarif social. Ils seront centrés sur le site d'Arsonval et la résidence universitaire olympique à Grenoble, ainsi que les résidences Berlioz et Ouest à Saint-Martin-d'Hères. A l'horizon 2024, l'intégralité du parc du Crous Grenoble Alpes aura été rénovée.



Le 5 mai 2021, Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-préfet à la relance remettaient des labels France Relance aux projets de rénovation énergétique du Crous

Extension du chèque France Num

536 entreprises iséroises ont bénéficié d'aides à la numérisation avec France Num

Le Gouvernement prolonge l'éligibilité des dépenses du chèque France Num jusqu'au 30 juin* et étend l'éligibilité à toutes les TPE. A partir du lundi 10 mai, le chèque France Num est accessible à la plupart des entreprises de moins de 11 salariés ayant une activité économique et qui ont fait des dépenses de numérisation.

* les demandes d'aide contenant des factures datées à compter du 27 janvier 2021 peuvent être déposées jusqu'au 31 juillet 2021

Qu'est-ce que le Chèque France Num ?

Il s'agit d'un chèque forfaitaire de 500 euros pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation supportées par certaines entreprises de moins de onze salariés.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse désormais à toutes les entreprises de moins de onze salariés présentant des dépenses éligibles, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros HT. Elles pourront en bénéficier, sous réserve et dans la limite des crédits disponibles. Toutefois seules les entreprises exerçant une activité économique sont visées. Les entreprises personnes physiques ou celles dont le dirigeant majoritaire est titulaire d'un contrat de travail à temps complet ne sont pas éligibles.

Pour en savoir plus sur les entreprises éligibles :

Consulter le décret n° 2021-69 du 27 janvier 2021 relatif à l'aide exceptionnelle à la numérisation pour certaines entreprises employant moins de onze salariés qui n'ont pas pu accueillir le public en raison de l'urgence sanitaire, lors du deuxième confinement en novembre 2020.

PLUS D'INFOS

À noter : Les sociétés réalisant des prestations informatiques ne doivent pas déposer de dossier de demande d'aide pour leurs clients.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- L'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un Etat membre de l'Union européenne. Il n'est pas nécessaire que cette entreprise soit référencée sur ce téléservice.
- L'accompagnement à la numérisation (diagnostic pour démarrer sa transformation numérique) par un consultant privé référencé sur ce téléservice.

Dans quels délais faut-il faire la demande ?

- Pour les factures datées d'avant le 28 janvier 2021, dans un délai de 4 mois à partir du 28 janvier 2021
- Pour les factures datées entre le 28 janvier 2021 et le 30 juin 2021, jusqu'au 31 juillet 2021

Attention : le télé-service pourra fermer plus tôt.

À noter : une seule demande par SIREN sera acceptée pour les entreprises éligibles, la demande s'effectue en une seule fois.

Combien d'entreprises pourront bénéficier du chèque ?

Environ 110 000 entreprises pourront en bénéficier. Au 7 mai 2021, environ 25 000 entreprises ont déjà bénéficié du chèque.

PLUS D'INFOS

Compétitivité

Visite des entreprises lauréates

Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, s'est rendue en Isère, le vendredi 7 mai 2021, pour un déplacement consacré à la reconquête industrielle. A la suite d'une visite de l'entreprise Bourgeat aux Abreets-en-Dauphiné, Madame la Ministre s'est rendue sur la plateforme chimique de Roussillon où quatre projets sont soutenus par le plan France Relance.



Visite de l'entreprise Bourgeat, fabricant d'équipement de cuisine professionnelle, avec la conclusion d'un partenariat avec l'entreprise Vorwerk pour la fabrication du robot Thermomix

Le **GIE Osiris** est le premier lauréat de France Relance pour la décarbonation de l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes. Son projet, DecarbRON, permet une réduction des émissions de dioxyde de carbone de 30 000 tonnes par an. Ces investissements visent à un arrêt de l'utilisation de charbon sur la plateforme chimique et à une consommation de chaleur à 73 % d'origine renouvelable et de récupération, notamment par la mise en place d'une chaudière de valorisation énergétique des résidus de distillation produits par la filiale Novapex du groupe Seqens. Le GIE Osiris cherche à diminuer son empreinte énergétique et climatique et a déjà réalisé des investissements en ce sens (chaleur biomasse, efficacité énergétique, valorisation de chaleur fatale).

Novapex, lauréat de France Relance pour l'appel à projets "Résilience", vise à construire une nouvelle unité d'alcool isopropylique (IPA) à très haute performance environnementale sur la plateforme de Roussillon. L'IPA est l'un des principaux solvants utilisés dans la production d'intermédiaires et de principes actifs pharmaceutiques. Il est aussi largement utilisé dans les produits d'hygiène et de désinfection tels que les solutions et gels hydroalcooliques. Ce projet permet de suivre la croissance du marché de l'IPA sur de nombreux secteurs et de garantir l'approvisionnement d'IPA en Europe en cas de nouveaux besoins massifs, en réduisant la dépendance vis-à-vis d'entreprises situées en Asie et aux États-Unis. Ce projet devrait



Visite des entreprises lauréates sur la plateforme chimique de Roussillon

permettre également de conforter les 150 emplois du site et d'en créer 4 nouveaux.

Ecoat, également lauréat de France Relance pour l'appel à projets "Résilience", est une PME qui a développé un procédé innovant de production de polymères biosourcés pour la formulation de peintures. Son projet consiste à construire une nouvelle usine, permettant de répondre à des enjeux d'origine renouvelable des matières premières et d'augmenter sa compétitivité. Près de 30 emplois devraient être créés grâce à ce projet.

A l'issue d'une présentation des projets lauréats, Madame la Ministre a présidé une table ronde avec les industriels à l'occasion de la publication de la feuille de route de décarbonation de la filière Chimie. Avec un objectif de baisse de 26 % de ses émissions annuelles entre 2015 et 2030, la filière Chimie s'appuiera sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la production de chaleur bas-carbone et l'abattement des émissions de protoxyde d'azote et d'hydrofluorocarbures. La filière s'est

rapidement mobilisée sur les dispositifs de France Relance qui ont permis d'accélérer les investissements dans ce domaine. La pérennisation de ce soutien est permise par le renouvellement en 2021 des appels à projet de l'ADEME et le maintien du guichet de subvention aux projets d'efficacité énergétique opéré par l'ASP.



Table ronde sur la décarbonation de la filière Chimie

Compétitivité

Lauréats du secteur électronique

Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, a visité lundi 3 mai 2021, l'entreprise Lynred à Veurey-Voroize et, mardi 4 mai 2021, l'entreprise Teledyne e2v, à Saint-Egrève. Les deux entreprises sont lauréates de France Relance pour le secteur électronique.

Leader mondial de la vision et de la détection infrarouges, **Lynred** compte parmi les lauréats de l'appel à projet « Résilience ». Son projet Silk porte sur la création d'une filière de développement et de fabrication de détecteurs proches infrarouges petits pas pour les applications de contrôle industriel. En plus de développer une vingtaine d'emplois à l'horizon 2030, le projet permettra de diminuer le niveau de dépendance aux importations par la relocalisation d'une partie de l'activité de développement en France.



Leader mondial des composants et sous-systèmes spécialisés pour des solutions innovantes dans les applications médicales, scientifiques, aérospatiales, de défense et industrielles, **Teledyne e2v** a présenté au titre de l'AAP Résilience le projet « Corail SIP » en partenariat avec Safran Electronics et Défense. L'enjeu est de relocaliser des capacités en System-in-Package (SIP), qui sont une évolution incontournable de la micro-électronique mondiale.



Lauréats de la gestion des déchets et du recyclage

Madame Caroline GADOU, sous-préfète de la Tour-du-Pin, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité mardi 4 mai 2021 l'entreprise Benvic Ereplast à Porcieu-Amblagnieu. L'entreprise est lauréate de l'appel à projets de France Relance porté par l'ADEME. Son projet pour le recyclage des matières plastiques a retenu l'attention.

Madame la sous-préfète de la Tour-du-Pin a visité vendredi 7 mai 2021 l'entreprise Guyonnet à Saint-Savin. L'entreprise est lauréate du dispositif des territoires d'industrie pour sa solution globale de gestion des déchets sur le Nord-Isère.



Lauréats du secteur de la santé

Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, a visité lundi 17 mai 2021, les entreprises GlycoBar à Crolles et Eras Labo à Saint-Nazaire-les-Eymes. Les deux entreprises sont lauréates de France Relance pour le secteur de la santé.

GlycoBAR a développé une technologie qui permet de filtrer le plasma sanguin groupé pour y éliminer les anticorps et ainsi le rendre compatible avec tous les receveurs, quel que soit le donneur. Ses clients développent des dispositifs médicaux utilisant cette technologie. Ce projet permettra à l'entreprise de se doter d'un outil de production de plus haut volume permettant de faire face à la demande mondiale.

Le dicobalt édétate constitue un antidote puissant des ions cyanures in vivo réservé aux intoxications cyanidriques sévères ; actuellement la production de cette substance active n'est pas réalisée dans des conditions GMP. **Eras Labo** propose de mettre au point un produit pharmaceutique de qualité GMP, ce qui permettra de sécuriser dans un premier temps les approvisionnements de la France puis de l'Europe.



Compétitivité

Les 8 nouveaux lauréats industriels de l'Isère

Secteur de la santé

Grenoble

CardioRenal

CardioRenal développe des solutions de télémédecine à destination des patients souffrant d'insuffisance rénale ou cardiaque. Avec ce projet, CardioRenal souhaite développer et commercialiser dès 2022 un dispositif médical de Diagnostic In Vitro connecté permettant aux patients de réaliser la mesure et le suivi des biomarqueurs eux-mêmes, en mesurant le taux de potassium dans leur sang grâce au prélèvement d'une goutte de sang capillaire. Une vingtaine d'emplois devraient être créés d'ici 2024.

Minitubes

Minitubes est spécialisée dans la production de petits tubes métalliques de haute précision et de composants et assemblages tubulaires principalement à destination du marché de la santé, pour les implants cardiovasculaires (stents, valves cardiaques, etc.). Son projet vise à développer, moderniser et digitaliser ses outils de production via l'investissement dans de nouvelles machines et l'achat de solutions digitales. En permettant à Minitubes de mieux répondre aux exigences de ses clients et de ses marchés, ce projet renforcera sa position d'entreprise industrielle, leader mondial sur ses applications pour la santé, avec un savoir-faire technique différenciateur. Une centaine de postes pourraient être créés à horizon 2023.

Secteur nucléaire

Grenoble

Corys

Corys, premier lauréat isérois pour le fonds de soutien à la filière nucléaire est une référence mondiale pour les simulateurs dynamiques de formation et d'ingénierie dans les domaines du nucléaire, des industries de procédés et du transport ferroviaire. Corys associe les compétences de physiciens, d'ergonomes, de pédagogues, d'informaticiens, d'infographistes, de spécialistes en modélisation pour concevoir des outils performants répondant aux exigences de ses clients. Corys est détenu à 50 % par Framatome, à 25 % par EDF et à 25 % par IFP Training.

Secteur automobile

Saint-Egrève

ARaymond

ARaymond entreprend la modernisation et la numérisation des moyens de production des composants élémentaires, avec robotisation et automatisation des moyens de distribution des composants, des opérations d'assemblage et de conditionnement. Elle gagne ainsi en productivité et compétitivité sur ses produits multi-composants.

Secteur électronique

Montbonnot

Kalray

Kalray est une société de semi-conducteurs française pionnière dans les processeurs pour cartes d'accélération, utilisant l'intelligence artificielle. L'objectif du projet Caraïbe (CARtes d'Accélération Intelligentes pour les Besoins Edge) est de développer la prochaine génération de son processeur MPPA qui présentera des capacités de stockage de données nettement améliorées, des fonctionnalités de calcul complexes et une architecture plus souple. Ce projet permettra ainsi de développer la nouvelle génération, plus performante, de son processeur «Intelligent» afin de diversifier son exposition sectorielle, et de relocaliser les étapes de la production de ses puces en France. Une cinquantaine d'emplois pourraient être créés à terme.

Grenoble

Primo 1D

Primo 1D souhaite industrialiser la fabrication de composants électroniques dits E-Thread (solution de traçage miniaturisée pouvant être insérée dans des fibres textiles) à destination du secteur textile et industriel. Solution de traçabilité des produits, E-Thread est un composant électronique miniaturisé qui peut être inséré de façon invisible dans la matière. Les domaines d'application de cette technologie sont l'industrie textile et l'industrie 4.0. Cette technologie devrait permettre de fluidifier les opérations et d'améliorer l'expérience client. Plus de 100 emplois pourraient être créés d'ici 2024.

Moirans

Pyxalis

Pyxalis est spécialisée dans le développement de capteurs d'images utilisés par exemple dans la radiographie, la chirurgie, la surveillance vidéo, les applications mobiles, ou encore dans la détection d'objets. Le projet SPHINX est un projet de recherche industrielle qui vise à développer des capteurs d'images hautes performances plus sensibles à la lumière et compatibles à la nouvelle technologie 3D, à destination des marchés de l'environnement, de la surveillance et de l'imagerie biomédicale. L'entreprise sera ensuite en mesure de présenter des produits de rupture d'une sensibilité inégalée et plus intelligents, capables de fournir un résultat d'analyse.

Meylan

Teem Photonics

Teem Photonics conçoit, fabrique et commercialise des lasers à impulsions lumineuses brèves et des composants d'optique intégrée pour système d'optique avancée. Les applications sont diverses (applications biomédicales, capteurs optiques, traitement des données réseaux à fibres). Son projet vise à consolider ses infrastructures actuelles de production pour accompagner l'émergence rapide des produits utilisés dans la lutte contre la COVID-19, et à développer une ligne pilote à plus haute capacité de production. Ce projet renforcera ainsi la compétitivité de l'entreprise face aux concurrents étrangers et permettra de relocaliser en France une partie de la production, en la confiant à un sous-traitant français.

Signature de l'accord départemental de relance

Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, et Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère, ont signé, le vendredi 16 avril 2021, l'Accord départemental de relance.

Dans le cadre de cet accord, l'État s'est engagé à hauteur de 127 millions d'euros dont 85 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et 41,9 millions d'euros de soutien aux collectivités locales.

Pour amplifier la mise en œuvre territorialisée du plan France Relance, le Département cofinancera avec l'État plusieurs mesures massives de relance sur le territoire. Cet accord départemental de relance illustre ainsi l'engagement commun de l'État et du Département de l'Isère pour la territorialisation du plan de relance, en articulation avec la Région, les établissements publics de coopération intercommunale, les communes et ses partenaires.



Troisième comité départemental de relance

Le 19 mai 2021, Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, préside, aux côtés de Monsieur Samy SISAI, sous-préfet à la relance, le 3ème Comité départemental de relance, pour échanger avec les acteurs de l'État et élus sur la mise en œuvre du plan France Relance.

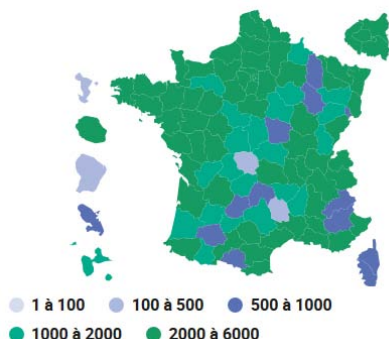
Déjà 600 millions d'euros ont été engagés en Isère sur les trois volets : écologie, compétitivité et cohésion.



Cohésion

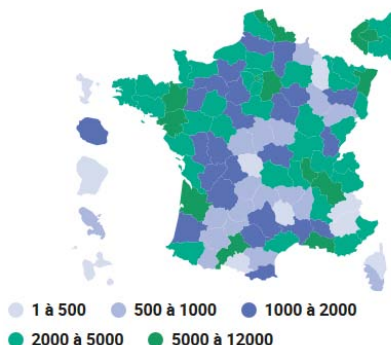
Insertion et emploi

Nombre de contrats d'apprentissage ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle



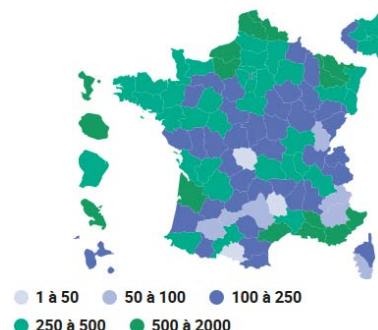
7291 contrats d'apprentissage ont bénéficié de l'aide exceptionnelle en Isère à ce jour

Nombre d'aides versées pour l'embauche des jeunes



5385 aides à l'embauche des jeunes ont été versées en Isère

Nombre de jeunes entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences)



421 jeunes sont entrés en CIE ou en PEC en Isère

Un webinaire «entreprises inclusives»

Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, a participé, le 14 avril 2021, à un webinaire « entreprises inclusives » dédié aux entreprises iséroises qui se mobilisent au côté de l'État, pour une société inclusive. En écho à l'appel que le Président de la République a lancé en juillet 2018 par la mise en œuvre simultanée du plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion » et du PAQTE, 19 entreprises étaient signataires de la Charte en 2020. La crise sanitaire traversée depuis mars 2020 donne une dimension encore plus forte à ces actions tournées vers l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles, à raison par exemple de leur jeunesse, de leur précarité.



+ PLUS D'INFOS

Appel à projet Fonds de développement de l'Inclusion

Le plan de soutien et de développement déployé dans le secteur de l'IAE (insertion par l'activité économique) en 2020, à hauteur de 220 millions d'euros, a permis de préserver les 140 000 emplois existants tout en engageant la création de 34 000 emplois supplémentaires. 2300 projets de toutes tailles et dans tous les territoires ont ainsi été soutenus.

L'appel à projets 2021 a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des SIAE dans leurs projets de développement et de créer 30 000 emplois supplémentaires. Les SIAE montreront ainsi qu'elles sont à la fois des acteurs stratégiques de l'insertion et du développement économique de leur territoire.

[Retrouvez l'appel à projets 2021](#)

Les structures sont invitées une nouvelle fois à candidater et à proposer des idées créatives capables de générer plus d'emplois inclusifs sur leur territoire. Une attention particulière est en effet apportée aux filières de la relance comme le recyclage et la propreté, l'alimentation et la logistique durables, la mobilité solidaire, les métiers du grand âge et de l'autonomie, l'économie circulaire, le numérique et l'industrie.

Dépôt du dossier de candidature : à partir de début mai et à échéance du 15 juin 2021.

Date de sélection des projets : fin juillet 2021.

Aide à l'embauche des travailleurs handicapés

Une aide financière pouvant s'élever à 4 000 € sur un an est attribuée pour l'embauche d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). L'aide est versée à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de l'État.

Toutes les entreprises et toutes les associations, sans limite de taille, peuvent bénéficier de l'aide.

Ce dispositif de France Relance est applicable du 1er septembre 2020 **jusqu'au 30 juin 2021.**

+ PLUS D'INFOS

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins des foyers en difficulté. Afin de soutenir l'activité de ces associations et de leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, un soutien exceptionnel de 100 millions d'euros s'inscrit dans le plan France Relance. Ce soutien a pris la forme d'un appel à projets ouvert en novembre dernier.

Au-delà des 33 projets nationaux et 12 projets régionaux retenus, l'État soutient l'action des associations au plus près des territoires, avec 10 projets isérois lauréats de France Relance :

- **Althéa** : accès aux droits des publics les plus précaires, lutte contre le non-recours aux droits ;
- **Collectif d'entraide du Trièves** : alimentation de qualité et locale, aller vers les publics et vers les producteurs du Trièves ;
- **Diaconat protestant** : accompagnement et accès à l'autonomie des publics précaires ;
- **Épicerie solidaire Amandine** : transfert, installation et rénovation d'un local plus grand pour améliorer l'accueil et le soutien des personnes et familles en difficulté ;
- **Épisol** : renforcement de l'accès alimentaire de proximité pour les publics précaires et isolés ;
- **Issue de Secours** : Maison Relais Rialto SOS Femmes 38 : travail sur la parentalité dans le cadre des violences faites aux femmes et aux enfants ;
- **Les Restaurants et Relais du cœur de l'Isère** : déménagement du dépôt Sud Isère, amélioration des conditions de stockage ;
- **Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels** : aménagement et rénovation du tiers-lieu social et culturel de l'association ;
- **Point d'eau** : dispositif d'accès aux droits pour les personnes sans-abri et en grande précarité ;
- **Solid'Action** : création d'une cuisine pédagogique, renouvellement des installations de la réserve alimentaire et de la buanderie.

Equipements sportifs

Les équipements sportifs, espaces et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de l'animation des territoires et plus généralement de la cohésion sociale.

L'Agence nationale du Sport, par son action pour le développement sportif, contribue à la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques sportives. Elle poursuit son action vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive.

Le Conseil d'administration a souhaité maintenir en 2021, les critères d'éligibilité géographiques. Ainsi, l'accent sera maintenu sur 100 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) identifiés comme ultra carencés en équipements sportifs ainsi que sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), les communes inscrites dans un contrat de ruralité, ou les bassins de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.

Dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, une nouvelle enveloppe de 50 M€ dédiée à la rénovation énergétique des équipements sportifs vient renforcer le soutien aux démarches écoresponsables engagé en 2020.

Les projets éligibles à l'enveloppe nationale (demande >500 000€) concernent tous les territoires sans critère de sélection en lien avec les QPV et les ZRR.



 **PLUS D'INFOS**

> Dans le prochain numéro de La relance en Isère

- Point sur les appels à projets
- Nouveaux Lauréats
- Visites et chantiers en cours

> Pour voir les autres numéros de La relance en Isère

Dans l'Isère 



Directeur de publication :
M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère
Coordination : Préfecture
Conception-réalisation :
Mission de Coordination Interministérielle
Imprimerie Préfecture
Contact :
Samy SISAID, Sous-Préfet à la relance
samy.sisaid@isere.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
12 place de Verdun – CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1
Tél. 04 76 60 34 00
<https://www.isere.gouv.fr/>